Département de l'Yonne Arrondissement d'Auxerre Commune d'ANDRYES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

<u>Présents</u>: Mesdames Marine PINON; Élodie FLEURY; ; Catherine GUYARD; Messieurs Jean-Marc LÉGER; Thierry DELHOMME; Julien TISSIER; Jean BEYRAND; Florian BIZARD lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente excusée :

Martine STEIN (pouvoir à Monsieur Jean-Marc LÉGER)

Marie-Caroline BLANCHOT (pouvoir à Monsieur Thierry DELHOMME)

Absents non excusés : Monsieur Jérôme FAVIER.

Catherine GUYARD est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 novembre 2023;
- Délibération portant aménagement de la mairie (accès PMR; APC; salle du conseil; salle de réunion) avec convention auprès de l'ATD;
- Délibération portant adhésion au groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergie ;
- Délibération portant sur l'autorisation d'étude de faisabilité du projet de parc photovoltaïque ;
- Délibération portant indémnisation des congés annuels non pris en cas de cessation définitive d'activité;
- Délibération portant modification du régime indemnitaire (RIFSEEP);
- Délibération portant augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie :
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19h30

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 novembre 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

<u>Délibération portant aménagement de la mairie (accès PMR; APC; salle du conseil; salle de réunion) avec convention auprès de l'ATD</u>

L'ATD (Agence Technique Départementale) a proposé une convention à la mairie, pour un montant de 8 820,00 € TTC. Cette convention prend en compte le projet de la mairie concernant : rampe d'accès PMR (pour Personnes à Mobilité Réduite) à la mairie,

transformation de l'ancienne école en salle des mariages, au rez-de-chaussée, transformation de l'ancien logement situé à gauche de l'entrée, en une Agence Postale Communale (APC) et une salle de réunion.

Toutefois, cette convention ne propose ni plans ni architecte.

Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de ne pas passer par l'ATD mais de voir directement avec un architecte les possibilités d'aménagement. Ce projet est subventionnable à 80% dont 30 000,00 € de subvention de la Poste pour aménager la nouvelle APC.

Délibération portant adhésion au groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergie

Le SDEY propose d'adhérer au groupement d'achat des 8 syndicats d'énergie de Bourgogne Franche Comté pour nos bâtiments communaux. L'achat groupé permet de négocier des tarifs compétitifs et d'éviter la complexité des marchés d'énergie.

Mise en concurrence pour l'électricité au printemps 2024 et pour le gaz au printemps 2026.

Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité d'adhérer à ce groupement d'achat d'énergies.

Délibération portant sur l'autorisation d'étude de faisabilité de projet de parc agrivoltaïque

Suite à la présentation de projet d'étude de faisabilité agrivoltaïque qui s'est tenue le 7 novembre dernier, le conseil, après délibération, accepte à l'unanimité de lancer la phase d'étude.

<u>Délibération portant indémnisation des congés annuels non pris en cas de</u> cessation définitive d'activité

Le maire expose qu'un agent qui part à la retraite et ne peux liquider ses congés pour raison de service, peut exceptionnellement être indemnisé (*Cour administrative d'appel de Marseille*, 6 juin 2017, n°15MA02573).

Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de valider le principe d'une indemnisation, dans le cas où pour raison de service, un agent ne pourrait solder son compte de congés payés avant de partir à la retraite.

Délibération portant modification du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Le Maire expose les modalités du RIFSEEP. Il s'agit d'un regroupement de deux primes, sous le nom de Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Ce regroupement des 2 primes, supprime toutes les autres primes pré-existantes, pour en simplifier la gestion.

La première prime, dite **IFSE** (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) valorise la compétence technique des agents, les formations effectuées, l'expérience acquise, la capacité à améliorer le quotidien par des procédures adaptées. Cette prime est versée mensuellement.

La seconde prime, dite CIA (Complément Indemnitaire Annuel) valorise la manière de servir des agents (ponctualité, amabilité, efficacité dans le travail, communication interne, etc). Il est proposé de verser cette prime en une fois, en fin d'année (décembre cette année, novembre à partir de 2024).

Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de relever les plafonds fixés en 2017 (CIA et IFSE) et de fixer le versement du CIA à la fin de l'année.

<u>Délibération portant augmentation du temps de travail de la secrétaire de</u> mairie

En raison du départ d'un agent administratif à la retraite au 31/12/2023, il convient de réaménager le volume horaire de l'agent administratif à hauteur de 35h afin de compenser les heures de travail de l'agent.

Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de relever le volume horaire à 35h, ayant l'accord de l'agent concerné.

Questions diverses

- · Organisation du temps de travail de la secrétaire de mairie ;
- Restaurants du cœur de Clamecy : octroi d'un bon d'achat de 150,00 € pour aider au mieux et localement l'association et ses bénéficiaires ;
- Demande de la coopérative scolaire de Coulanges sur Yonne pour une subvention au spectacle de Noël. Une subvention ayant déjà été allouée à la coopérative scolaire en 2023, le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.
- Le Noël des enfants se déroulera le samedi 16 décembre à 16h30 à la salle des fêtes :
- Les vœux du maire auront lieu le samedi 20 janvier 2024 à 17h30 à la salle des fêtes;
- En raison du gel et dégel, une fuite d'eau est appararue en extérieur du vestiaire de foot. Les réparations nécessaires seront faites au plus vite.
- Une autre fuite d'eau a été constatée à la salle des fêtes, aux WC des femmes, au niveau de la toiture.

La séance est levée à 21h35.

Prochain conseil: lundi 15 janvier 2024 à 19h30.

La secrétaire de séance Catherine GUYARD

Jean-Marc LÉGER

Le Maire

